

# PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 28/03/2023

| Nom et prénom      | Présent                             | Absent<br>représenté                | A donné pouvoir à | Absent                   |
|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|
| BOIS Pierre        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |
| DUGAST Yvon        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |
| GRENET Cécilia     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |
| LÂCHÉ Adeline      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |
| LICOINE Sophie     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |
| LIMOUZIN Florent   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Cécilia GRENET    | <input type="checkbox"/> |
| MÉNARD Anne-Sophie | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   | <input type="checkbox"/> |

Assistait également à la réunion  
Les membres du comité consultatif

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent par 5 voix pour et 1 abstention.

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

### ■ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2023 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le conseil municipal de Montaigu-Vendée en septembre 2020, le détail du programme de subventionnement 2023 sera présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 5 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

### ■ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Les associations dénommées ci-dessous ont respectivement conclu une convention partenariale avec la commune de Montaigu-Vendée, répondant à l'obligation légale d'une contractualisation pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Tel que présentés lors de la commission enfance-familles-cohésion sociale du 15 mars 2023, les membres du Conseil Municipal seront invités à délibérer sur les montants des subventions, pouvant être versées aux associations :

| Associations            | Services proposés                      | Subventions 2023 |
|-------------------------|--|------------------|
| Pitchounes et Compagnie | Accueils périscolaire et extrascolaire | 98 000 €         |
| ARSB                    | Restauration scolaire                  | 131 954 €        |

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 5 voix pour, 1 abstention

**Observations éventuelles**

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### GARANTIE D'EMPRUNT – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LA CANQUETIÈRE - BOUFFÉRE

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités : Une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Montaigu-Vendée au 31 décembre 2021, la part des garanties d'emprunt accordées au titre de cet exercice représentait 1,45% des recettes réelles de fonctionnement.

Vendée Habitat a contracté auprès de la Banque des Territoires (CDC), un emprunt pour le financement de la construction de 10 logements à la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré. Le bailleur social sollicite la garantie de la commune de Montaigu-Vendée pour le remboursement de cet emprunt à hauteur de 30 % de son montant, à savoir 261 809,40 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

| Caractéristiques   | Prêt Locatif à Usage Social          | Prêt Locatif Aidé d'intégration      |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Montant</b>     | 533 435 €                            | 339 263 €                            |
| <b>Périodicité</b> | Annuelle                             | Annuelle                             |
| <b>Taux</b>        | Taux du livret A + 60 points de base | Taux du livret A – 20 points de base |
| <b>Durée</b>       | 40 ans                               | 40 ans                               |

**Le conseil délégué prend note de cette information.**

**Observations éventuelles**

**Sophie Licoine interpelle sur le nom donné à ce projet.**

**Cécilia GRENET précise que le projet se nomme « le lotissement des hauts de la Canquetière » et que la voie de celui-ci à pour nom « rue des hauts de la Cantière ».**

### DOTATIONS ET SUBVENTION AUX BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2022 à 23 463 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle, soit 1,50 € par habitant :

- Boufféré (3 582 h) : **5 373 € (dotation)**
- La Guyonnière (2 844 h) : **4 266 € (dotation)**
- Saint Georges de Montaigu (4 479 h) : **6 718,50 € (subvention versée à l'association)**
- Saint Hilaire de Loulay (4 965 h) : **7 447,50 € (dotation)**

***Le conseil délégué prend note de cette information.***

Observations éventuelles

▪ **CONVENTION SyDEV – INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LES AMPHORES II - BOUFFÉRE**

Dans le cadre des travaux définitifs de voirie et réseaux du lotissement Les Amphores II à Boufféré, les équipements d'éclairage public vont être installés conformément aux études initiales du projet d'aménagement du lotissement, réalisées en 2019.

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.P4.146.19.002 se rapportant aux travaux d'éclairage public dont la proposition financière se décompose de la façon suivante :

| Nature des travaux         | Montant prévisionnel HT des travaux | Montant prévisionnel TTC des travaux | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Eclairage public</b>    |                                     |                                      |                    |                       |                             |
| Travaux neufs              | 39 125.00                           | 46 950.00                            | 39 125.00          | 100.00 %              | 39 125.00                   |
| <b>TOTAL PARTICIPATION</b> |                                     |                                      |                    |                       | <b>39 125.00</b>            |

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

***Le conseil délégué prend note de cette information.***

Observations éventuelles

**Informations et questions diverses**

Le Presbytère de Boufféré qui a été rénové a reçu les « prix aperçus Vendée » délivrés par le CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement).

Le Presbytère a obtenu le prix du public et le prix de l'équipement culturel.

Cette remise a eu lieu le vendredi 24 mars à la Roche-Sur-Yon.